

FIABILISER LA PAIE DES SALARIÉS DANS LES ENTREPRISES CULTURELLES

Le bulletin de paie, les cotisations et le contrôle Urssaf

• 4 JOURS

du 18 au 19 mars 2021, du 22
au 23 mars 2021
AIX-EN-PROVENCE
ARSUD

PUBLIC

Toute personne en charge de
la paie ou de la gestion du
personnel : administrateur,
comptable, chargé de
développement, gestionnaire
d'une compagnie ou d'un
équipement culturel. Elle est
également ouverte aux agents
des collectivités publiques.

INTERVENANTS

ANISSA BENALI BOUKHIAR
consultante en gestion sociale
du spectacle, Spectacle
Assistance

Garantir la fiabilité de la paie implique d'acquérir des compétences techniques nécessaires pour sécuriser ses pratiques. Cette formation traite tous les types de bulletins de salaire correspondants aux contrats spécifique au secteur culturel, les obligations sociales et les risques à maîtriser.

- Cette formation, alliée au module « Engager et rémunérer dans le spectacle vivant » (3 jours), compose un programme complet pour maîtriser toutes les dimensions de la législation sociale et de la paie du spectacle et de l'événementiel.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Savoir préparer des fiches de paie pour chaque type de salarié
- Établir les bordereaux des cotisations sociales
- Réaliser des bulletins de paie dans le respect de la législation
- Anticiper le contrôle Urssaf ou le contentieux avec les salariés

CONTENUS

Comprendre le bulletin de paie

- Le bulletin de paie : permanents, techniciens, artistes, artistes étrangers, mineurs
- La durée du travail : annualisation du temps de travail, heures supplémentaires
- Les frais professionnels : exonération Urssaf et abattements pour frais
- Les charges patronales et salariales
- Les taux de cotisations et les plafonds Sécurité Sociale et Audiens

Identifier les cotisations sociales

- L'affiliation aux différentes caisses et les obligations en matière de cotisations
- Les bordereaux de cotisations : Urssaf, Audiens, Pôle emploi, Congés Spectacles, FNAS...
- Les états récapitulatifs annuels et mensuels
- La dématérialisation des déclarations, le télé-règlement

Anticiper les risques liés à la gestion sociale et au contrôle Urssaf

- Les points de risque du contrôle Urssaf
- Les points de contentieux avec les salariés

CONTACT

LINDA TALI 04 42 21 78 16
(ASSISTANTE)

Caroline Bonheur 04 42 21 78
62 (responsable)

fabriqueformation@arsud-
regionsud.com
(mailto:fabriqueformation@arsud-
regionsud.com)

**La fabrique de formation /
Arsud Aix-en-Provence**
6 place Barthélémy Niollon
CS 30759 13617
Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. 04 42 21 78 00
formationculture.com
(<http://formationculture.com>)

Arsud (siège social)
Carrefour de la Malle
CD 60 13320
Bouc Bel Air
Tél 04 42 94 92 00

APE : 8413Z
SIRET : 281 300 046 00014
Déclaration enregistrée sous le
numéro : 93131801913
Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat

ORGANISATION DE LA FORMATION

CONDITIONS DE PARTICIPATION ou PRÉREQUIS

- Cette formation s'adresse aux personnes ayant suivi le module « Engager et rémunérer dans le spectacle vivant ».
- Il est recommandé de se munir de son ordinateur portable et d'une calculatrice.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- La formation se déroule en présentiel.
- Des méthodes pédagogiques actives et participatives qui alternent apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuelles ou en petits groupes, mises en situation. La formation laisse une large place aux échanges et aux partages d'expériences pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants.
- La documentation pédagogique de ce module rassemble : le/les supports pédagogiques du/des intervenant(e), les outils présentés dans la formation, une bibliographie et webographie ainsi que des dossiers thématiques et documentaires spécifiques à la formation.
- La responsable de formation est disponible en amont, tout au long et après la formation pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, collectif et individuel.
- Centre de ressources, d'information et de documentation des arts du spectacle : consultation sur place sur rendez-vous ou via le site Internet de Arsud.

ÉVALUATION

- Entretien téléphonique et questionnaire pédagogique préalables
- Bilan oral et questionnaire d'évaluation des acquis à l'issue de la formation
- Attestation de formation remise au stagiaire

EFFECTIF

- 12 participants maximum

HORAIRES

- De 9h30 à 13h00 et de 14h15 à 17h45

TARIF

- 1120 euros TTC